



## **Faits saillants – Conseil municipal du 14 décembre 2011 et 10 janvier 2012**

### **Séance extraordinaire du 14 décembre 2011 :**

À l'occasion de la séance extraordinaire du 14 décembre 2011, le Conseil municipal recommande au MAMROT l'entreprise Explornet pour la desserte d'Internet haute vitesse à 100% aux ménages, commerces et industries qui ne sont pas encore desservis par Internet haute vitesse sur le territoire rural de la Municipalité.

### **Séance ordinaire du 10 janvier 2012**

#### **Administration générale et financière :**

Le Maire entretient les personnes présentes concernant les résultats de la clinique de sang du 15 décembre dernier, le brunch de la Fondation du Maire du 8 janvier dernier, de l'acquisition du 16, rue Marie-Rose (bâtiment de la Caisse populaire) conclue par contrat le 22 décembre dernier et d'Internet haute vitesse rural dont les recommandations et documents ont été transmis au MAMROT le 22 décembre dernier. Les Conseillers, messieurs Yvon Plante et Serge Archambault sont nommés respectivement substitut du Maire au Conseil des maires de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, et délégué au comité du Transport adapté à la MRC Marguerite-D'Youville. Les comptes payés et à payer présentés sont de 128 059,74 \$ comportant des comptes à payer au 31 décembre 2011 et au 10 janvier 2012. Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence est au montant de 510 \$. Autorisation des dates et des montants des versements est donnée pour les contributions 2012 à l'OMH et à la Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion. La Financière Banque nationale a obtenu le financement permanent pour le règlement d'emprunt n° 2011-05 (caserne-garage) au montant de 532 200 \$ (5 ans renouvelable en 2017 – coût réel 2,92931%). Les dépenses incompressibles 2012 sont au montant de 1 753 155 \$. Les travaux en immobilisation pour l'aménagement de la Maison des jeunes au Pavillon des loisirs Desjardins sont autorisés en 2012 étant donné que le protocole dans le cadre du Pacte rural n'est pas encore signé et que nous ne pouvons les débiter avant cette signature. Les services de l'archiviste régionale sont autorisés pour 2 semaines en 2012 (au courant du mois de mai et du mois d'août) au coût estimé de 3 060 \$.

#### **Gestion du personnel :**

L'indice des prix à la consommation (IPC) province de Québec au 30 septembre 2011 est appliqué au taux de 3,4% aux rémunérations et allocations des Élus et du personnel municipal pour l'année 2012. L'année de référence concernant les vacances annuelles passe du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Madame Joscelyne Charbonneau a été promue adjointe à la direction générale de la Municipalité et un ajustement salarial est appliqué en plus de l'IPC. L'intérim assuré par monsieur Stéphane Latulippe comme coordonnateur à la Maison de la Culture est prolongé étant donné le congé de maladie de monsieur André Roy prolongé jusqu'au 6 février 2012. Monsieur Latulippe est responsable autant des arts visuels que des arts de la scène depuis le 3 janvier. Les heures d'accueil à la Maison de la culture seront modifiées dès février 2012. L'embauche de monsieur Étienne Grondin comme surveillant de la patinoire pour la saison 2011-2012 est entérinée. La refonte du site web [www.sasr.ca](http://www.sasr.ca) est autorisée au coût estimé de 9 000 \$ (7 000 \$ refonte plus une provision de 2 000 \$ si besoin pour conception graphique et infographie).

#### **Sécurité publique et Sécurité civile :**

Sont autorisées des dépenses au montant de 4 825 \$ pour l'inspection des véhicules incendie, 50 écussons, 20 cartes d'identité, 40 accroches miroir, 7 uniformes pompiers, 40 chandails et la cotisation 2012 à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec. Sont adoptées pour être transmises à la Sûreté du Québec, les priorités 2012 de la Municipalité. Une entente de service pour le contrôle animalier est autorisée avec Sécurité Canine Provinciale (SCP) avec ajout d'une clause pour permettre la visite des lieux de SCP en tout temps par la Municipalité.

#### **Transport – voirie municipale**

Le lancement d'une invitation à soumissionner pour une tondeuse à attelage frontale est autorisé dès le 11 janvier 2012 pour réponse avant 15 hres le 25 janvier prochain. Des dépenses au montant de 2 119 \$ sont autorisées pour l'achat d'un câble à essence, des bottes et l'aménagement de tablettes de rangement au garage municipal. La quote-part 2012 pour le Transport adapté de la MRC Marguerite-D'Youville est approuvée au montant de 7 650 \$.

#### **Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires :**

Des dépenses estimées à 3 000 \$ sont autorisées pour les activités Plaisir d'hiver débutant le 4 février prochain. La conclusion d'une entente est autorisée au montant de 7 500 \$ avec la Maison des jeunes *La Traversée* de Saint-Marc-sur-Richelieu.

#### **Aménagement, urbanisme, zonage**

Le Conseil municipal accorde la dérogation mineure au 51, chemin de la Pomme-d'Or après révision, des données étant erronées lors de la 1<sup>ère</sup> présentation au CCU et le demandeur a consulté et obtenu l'approbation des gens de son voisinage. La procédure d'un PPCMOI est autorisée pour le 962, du Rivage (bâtiment incendié). Sont autorisées les dépenses divisées en 3 parties pour un procès-verbal de bornage d'une partie du rang de l'Acadie, sur les 2 côtés du chemin par l'arpenteur-géomètre, monsieur Luc Bouchard, le tout suivant la procédure édictée à ce sujet au Code civil. Les dépenses au montant de 915 \$ taxes en sus sont autorisées pour l'adhésion 2012 à l'Association québécoise d'urbanisme et à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement (COMBEQ) et pour l'inscription au congrès de la COMBEQ d'avril 2012 ainsi qu'au montant suffisant pour les frais de séjour et de déplacement audit congrès.

#### **Affaire nouvelle**

Sont autorisées les dépenses au montant suffisant pour le test de sol approprié dans le cadre du dossier du CPE.

#### **Prochaine séance:**

Le mardi 7 février 2012 à compter de 20h00.

**Bienvenue à tous !**